



27 Juillet 2025

PLATEFORME DES MESURES PRÉCONISÉES PAR LES SHIFTERS POUR DÉCARBONER PARIS

A l'attention des formations politiques pour
les Municipales 2026 à Paris



Comité de rédaction

Les auteurs

Philippe BEYVIN (bénévole, The Shifters)
Jérôme BOHARD (bénévole, The Shifters)
Christine CHAPPUIS (bénévole, The Shifters)
Damien HOLLINGSHAUSEN (bénévole, The Shifters)
Pierre JAPHET (bénévole, The Shifters)
Dominique MERRIEN (bénévole, The Shifters)
Yannick MOY (bénévole, The Shifters)
Dominique PELTIER (bénévole, The Shifters)
Antoine THEBAULT (bénévole, The Shifters)

Relecteurs

Léo BOUILLON (bénévole, The Shifters)
Aurélié GIORGIO (bénévole, The Shifters)
Raphael KOLM (bénévole, The Shifters)
Pierre-Louis VERNHES (membre du CA, The Shifters)
Laetitia VIALLE (bénévole, The Shifters)
Delphine WEISKOPF (membre du CA, The Shifters)

Table des matières

Qui sommes-nous ?	3
Notre démarche en vue des élections municipales.....	3
Les 3 enjeux principaux.....	4
Mesures essentielles	5
1. Décarbonation des transports	5
2. Logements et urbanisme	7
3. Energie	9
4. Gouvernance	10

Qui sommes-nous ?

"The Shifters" est une association loi 1901, créée en 2014 pour apporter un soutien bénévole au laboratoire d'idées "The Shift Project", dont l'action consiste à éclairer et influencer le débat sur la transition énergétique, et notamment la décarbonation de l'économie française.

L'essentiel des préconisations du Shift Project sont résumées dans le PTEF (Plan de Transformation de l'Economie Française). "The Shifters" est une association apaisane et indépendante des partis politiques, échangeant avec toutes les listes et le grand public afin de mobiliser les électeurs et influencer la construction de l'ensemble des programmes pour atteindre le meilleur résultat pour Paris au regard des positions du Shift Project (énergie/climat, sortie des fossiles, résilience).

L'association compte 30 000 membres en France, dont 10 000 environ résident à Paris.

Notre démarche en vue des élections municipales

Pour la France et l'Europe, l'accélération de la décarbonation de l'économie est vitale. Cette nécessité découle de la double contrainte carbone, qui combine l'urgence climatique et la raréfaction des ressources fossiles, accentuée par notre absence de production de ces énergies, qui fait de la décarbonation un enjeu de souveraineté. Dans ce contexte, la Ville de Paris, compte tenu de sa forte vulnérabilité, a un rôle exemplaire et décisif à jouer dans l'accélération de cette transition.

Les Shifters prônent une approche systémique combinant sobriété, réduction des énergies fossiles, électrification des usages, développement des mobilités douces, rénovation énergétique des bâtiments, ainsi qu'une gouvernance proactive, intégrant l'adaptation et la résilience face au réchauffement climatique – un axe clé du Shift Project.

Dans la perspective des élections municipales, les Shifters parisiens communiquent aux formations politiques les mesures qu'ils jugent essentielles, souhaitant qu'elles soient prises en considération dans l'élaboration de leur programme. Nous attendons des engagements chiffrés, ainsi que l'annonce de la mise en place, pendant la mandature, d'indicateurs de suivi et d'une gouvernance transparente permettant à tout citoyen parisien de suivre concrètement les avancées réelles au cours de la prochaine mandature.

Une fois les programmes diffusés, nous procéderons à leur analyse rigoureuse. Cette démarche aboutira d'abord à l'envoi d'un questionnaire aux formations politiques, afin d'obtenir toutes les précisions nécessaires sur leur programme. Par la suite, notre analyse détaillée sur chaque programme sera largement diffusée et médiatisée auprès des Parisiens.

Les 3 enjeux principaux

- Enjeu d'atténuation : l'empreinte carbone des Parisiens s'élevait à **9 tonnes d'équivalent CO2 par habitant en 2021** (source : [agence parisienne pour le climat](#)). Ce chiffre souligne l'ampleur du chemin à parcourir pour atteindre l'objectif de **2 tonnes par personne et par an d'ici 2050**, nécessaire pour respecter l'Accord de Paris (réchauffement climatique en dessous de 1,5°C à la fin du siècle).

Nota : le chiffre de 2 tonnes est un ordre de grandeur, variable selon les sources. Le Haut Conseil pour le Climat cite le chiffre de 2,3 t eqCO2/hab/an dans son rapport de 2020 "[Maitriser l'empreinte carbone de la France](#)" (page 24).

- Enjeu d'adaptation : à long terme, l'Agence Parisienne pour le Climat anticipe des vagues de chaleur jusqu'à **dix fois plus fréquentes** par rapport à la période 1976-2005 (brochure "[changement climatique et adaptation](#)" page 6). Il est donc impératif d'accélérer l'adaptation de la Ville de Paris face à un réchauffement climatique inéluctable.
- Enjeu de souveraineté : la consommation d'énergies fossiles importées en France en 2023 représentait 57% de la consommation d'énergie finale du pays (source : RTE, [Chiffres clés de l'électrification en 2024](#), mars 2025).

Mesures essentielles

Concernant l'atténuation de l'empreinte carbone, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Ville de Paris, adopté à une forte majorité par le Conseil le 20 novembre 2024, intègre de nombreuses mesures attendues par les Shifters. Toutefois, notre analyse a mis en évidence qu'il reste à préciser le financement, public ou privé, prévu pour nombre d'entre elles.

Concernant l'adaptation au changement climatique, le rapport "Paris à 50 degrés", voté et adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris le 13 avril 2023, évalue les conséquences des vagues de chaleur extrême sur la capitale et propose des préconisations pour son adaptation. Les Shifters soutiennent ces préconisations.

Les mesures prioritaires des Shifters sont détaillées ci-après par thème, s'appuyant notamment sur les travaux et rapports du Shift Project. Notre souhait est qu'elles soient pleinement intégrées et chiffrées dans les programmes des formations politiques, en répondant aux mentions "à préciser" du présent document, en indiquant les échéances (au plus tard 2032) et en précisant les modalités de financement envisagées.

NOTA IMPORTANT : nous sommes ouverts à d'autres mesures ne figurant pas dans notre plateforme, à condition qu'elles s'inscrivent dans notre démarche globale. Nous les analyserons au même titre que les mesures ci-dessous présentées.

1. Décarbonation des transports

En 2022, selon le Plan Climat, les transports intramuros représentaient 15% des émissions de CO2 de Paris (en excluant les émissions de transport hors Paris).

Favoriser les véhicules électriques tout en réduisant le parc de véhicules individuels

- **Accorder une aide financière à l'achat** d'un vélo, d'un vélo cargo ou d'un véhicule intermédiaire électrique léger (moins de 600 kg) en remplacement d'un véhicule thermique.
A préciser : budget d'aides prévu.
- **Convertir la flotte de véhicules municipaux à l'électrique.** Le Plan Climat prévoit une première étape à 2026 de 50% du parc en véhicules décarbonés ou à faibles émissions.
A préciser : proportion de véhicules électriques + échéancier.
- **Augmenter le nombre de bornes électriques** dans les rues, les parkings et le long de la Seine (avec incitation à électrifier les bateaux).
A préciser : quantité de bornes supplémentaires prévues.
- **Développer l'offre d'autopartage** Mobilib' (flotte 100% électrique).
A préciser : budget prévu.
- **Décourager l'usage des véhicules thermiques**, notamment ceux qui sont lourds, polluants et encombrants (SUV, qui génèrent 20% de CO2 en plus par rapport à un

véhicule standard).

A préciser : tarification de leur stationnement, autres mesures de découragement.

- **Inciter les entreprises de transport à électrifier leurs flottes notamment pour la livraison des derniers km.** Entre autres : augmenter les surfaces logistiques pour le transfert des marchandises sur des véhicules utilitaires légers électriques (près des gares où le Plan Climat prévoit une surface de 1000 m² ou à proximité des grands générateurs de flux deux-roues, le Plan Climat prévoyant 2000 aires de livraisons spécifiques en 2030). Augmenter les abris sécurisés pour les vélos cargos.
A préciser : surface supplémentaire pour les surfaces logistiques aménagées.
- **Inciter et accompagner (y compris financièrement) les entreprises autres que de transport** pour électrifier leurs véhicules (ou flottes) et créer des zones vélos pour leurs collaborateurs.
A préciser : mesures d'incitation et budget prévu.
- **Diminuer le nombre de places de stationnement** (50% en moins d'ici 2030 prévu dans le Plan Climat).
A préciser : nombre et nouveaux usages des espaces libérés (pour : artisans, auxiliaires de vie, PMR, livraisons décarbonées...).

Favoriser l'usage des transports en commun

La Ville de Paris est le premier contributeur au budget d'Ile-de-France Mobilité. Elle est donc à même d'inciter à un usage plus important des transports en commun par un renforcement de l'offre :

- **Etendre les horaires de fonctionnement des bus et métros la nuit**, augmenter les fréquences jour et nuit.
A préciser : horaires supplémentaires / pourcentage de fréquence en plus.
- **Terminer le bouclage du tramway parisien** entre la porte Dauphine et le pont du Garigliano (prévu par le Plan Climat avant 2030).
- **Augmenter le linéaire des couloirs de bus.**
A préciser : nombre de km supplémentaires.

Développer l'usage du vélo et du vélo cargo

- **Augmenter le nombre de pistes cyclables** (en veillant à leur sécurisation). Le Plan Climat prévoit la création de 60 km de pistes cyclables, sans précision des échéances.
A préciser : km supplémentaires et échéances.
- **Créer de nouveaux abris vélos / vélos cargos sécurisés** (la peur du vol constitue le premier facteur de renoncement à la pratique du vélo à Paris).
A préciser : nombre de places d'abris sécurisés.
- **Développer les services de vélopartage** (Vélib' et autres). A noter que le Plan Climat prévoit le déploiement de 3 000 nouveaux Vélib'.
A préciser : nombre de vélos en libre partage et budget prévu.

Favoriser la marche à pied

- **Augmenter le nombre de rues piétonnes dans tous les arrondissements.**
A préciser : nombre de km supplémentaires (notamment : rues aux écoles).
- **Elargir les trottoirs et installer des bancs** et autres assises dans l'espace public.
A préciser : surface de trottoirs supplémentaires.

Favoriser les alternatives à l'avion

- La Ville de Paris n'a pas de compétences directes sur l'usage des aéroports autour de Paris, dont le bilan carbone dédié à Paris, fret + passagers (hors touristes), est cependant très lourd (55% de l'empreinte carbone totale des transports intra et hors Paris). Cependant, **la Ville peut mettre en place des mesures d'incitation** pour que les Parisiens et les touristes choisissent, lorsque c'est possible, des alternatives de transport moins carbonées (notamment le train). Le Plan Climat explique que "dans un cas sur trois, une alternative en train de moins de 6 heures existe pour les 150 routes aériennes d'Europe de moins de 1 500 km les plus fréquentées".

A préciser : les mesures d'incitation via les offices de tourisme, et les sociétés de transport pour réduire le trafic aérien au profit du train (voire des autocars) et du fret ferroviaire, mise en place de "pass rails"...

2. Logements et urbanisme

En 2022, selon le Plan Climat de Paris, les logements représentaient 35% des émissions de CO2 dans Paris intramuros (hors émissions générées par les Parisiens en dehors de la capitale).

Accélérer massivement la rénovation énergétique des logements du secteur résidentiel

Les Shifters partagent l'objectif du Plan Climat d'accélérer le rythme des rénovations énergétiques des logements (objectif de 40 000 logements par an rénovés à partir de 2030 contre moins de 4 000 effectués en 2024) :

- **Proposer des subventions suffisamment incitatives pour les copropriétés** (qui concentrent 75% des logements à Paris).
A préciser : budget prévu et objectif du nombre de logements rénovés.
- **Conditionner les aides à la réalisation de rénovations globales** visant l'adaptation du bâti aux fortes chaleurs aussi bien que les économies de chauffage en hiver (donc, entre autres, pour l'été : protections solaires, utilisation d'isolants biosourcés, platelages bois sur les toits haussmanniens...). Objectif : éviter le recours à la climatisation.
A préciser : les conditions d'attribution des aides de la Ville de Paris.

- **Renforcer l'aide opérationnelle aux copropriétés** en termes de conseil et de simplification administrative, afin de lever l'obstacle majeur que représente la prise de décision des copropriétés en matière de rénovation thermique.
A préciser : mesures d'amélioration organisationnelle.
- **Faciliter l'accès à l'exonération de taxe foncière pour les propriétaires engagés dans une rénovation thermique globale**, en allégeant les conditions actuelles excessivement contraignantes.

Rénover énergétiquement les logements sociaux

- Sur les 272 000 logements sociaux à Paris (source APUR), le Plan Climat annonce que plus de 60 000 logements ont été déjà rénovés et prévoit de rénover 5 000 logements par an, ce qui nécessiterait, à ce rythme, 40 ans pour rénover l'ensemble du parc. Les Shifters préconisent donc une **augmentation des ambitions pour répondre à l'objectif des 100% de logements rénovés en 2050**, en incluant explicitement l'adaptation des bâtiments aux fortes chaleurs (voir les mesures ci-avant pour le secteur résidentiel).
A préciser : le nombre annuel de rénovations des logements sociaux

Rénover énergétiquement les bâtiments municipaux de façon globale et performante

Les bâtiments municipaux (crèches, écoles, piscines, bibliothèques, musées, gymnases...), au nombre de 6 000 à Paris, doivent tous être totalement rénovés d'ici 2050, en incluant le confort d'été.

- **Etablir un programme de rénovation** sur une base annuelle (en incluant le réaménagement des cours d'école pour lutter contre la chaleur).
A préciser : nombre de bâtiments rénovés par an et par type de bâtiment.
- **Elaborer un plan de travaux d'adaptation aux fortes chaleurs** pour tout le parc municipal, en priorisant les équipements accueillant du public sensible (crèches, écoles maternelles et primaires, PMI...) et en systématisant l'installation d'un espace refuge lors de la rénovation de tout équipement public.
A préciser : nombre de créations annuelles d'espaces refuge et surface totale annuelle ainsi créée.

Développer la végétalisation de l'espace public

- **Végétaliser les rues et les places** à l'occasion de leur piétonisation ou adaptation aux mobilités douces, et d'une façon générale, augmenter la surface végétalisée à Paris. Le Plan Climat prévoit d'ouvrir 300 ha de nouveaux espaces verts d'ici 2040, dont 100 d'ici 2030, sans préciser la part de création de ces espaces verts (on peut ouvrir au public des espaces verts existants).
A préciser : surface de création nette d'espaces verts au sol.
- **Végétaliser les murs et toits de Paris**. Le Plan Climat prévoit la végétalisation de 100 ha de murs et toitures, sans en donner l'échéance.
A préciser : surface annuelle de végétalisation des murs et toitures.

- **Créer des îlots de fraîcheur**, propres à diminuer les installations de climatisation. Le Plan Climat prévoit de garantir l'accessibilité à de tels îlots pour tous les Parisiens à moins de 7 minutes de marche.
A préciser : nombre de créations annuelles d'îlots de fraîcheur.

3. Energie

Réduire la dépendance aux énergies fossiles

- **Planifier et organiser la suppression progressive des chaudières à gaz (et la suppression de l'usage du fioul).**
A préciser : % annuel de réduction des chaudières au gaz et % annuel de réduction des chaudières au fioul dans Paris
- **Accélérer l'électrification des usages et la décarbonation des productions de chauffage** dans le cadre de la rénovation énergétique massive du parc immobilier.
A préciser : objectif de la part de consommation électrique dans la consommation totale parisienne en 2032 (%)
- **Verdir et développer le réseau de chaleur parisien** (ainsi que le réseau de froid), de façon à raccorder de nouveaux immeubles.
A préciser : objectif de la part d'ENR&R (Energies Renouvelables et de Récupération) dans le réseau de chaleur urbain (actuellement : un peu plus de 50%) / nombre de nouveaux logements et bâtiments tertiaires raccordés par an sur le réseau de chaleur d'une part, sur le réseau de froid d'autre part.

Accélérer le déploiement des énergies renouvelables

- **Développer les énergies renouvelables** en faisant appel à toutes les sources mobilisables : solaire photovoltaïque, solaire thermique, géothermie, récupération de chaleur, ... Le Plan Climat prévoit 500 GWh d'énergies **renouvelables** supplémentaires d'ici 2030, ce qui représente 1,7% de la consommation totale d'énergie en 2021 à Paris.
A préciser : nombre de GWh d'énergie renouvelable additionnels par an, hors réseau urbain.

Remarque : les Shifters notent que le Plan Climat affiche un objectif de 100% d'énergie renouvelable en 2050 dans la consommation de Paris alors que la nécessité climatique est celle d'une énergie 100% décarbonée, incluant l'apport du nucléaire à la décarbonation du mix énergétique.

Être un acteur exemplaire et l'animateur de la sobriété énergétique

- **Engager la sobriété dans les usages publics.**
A préciser : objectif de réduction de la consommation énergétique du patrimoine de la Ville à l'horizon 2032.

- **Inciter à la sobriété et à la réduction de l’empreinte carbone** des acteurs privés et des citoyens.
A préciser : mesures préconisées.

Planifier le développement de l’énergie décarbonée

- **Mettre en place les outils votés par la Ville de Paris tels que le Schéma Directeur des Energies et les Zones d’accélération des énergies renouvelables.**
A préciser : dispositions concrètes pour leur déploiement effectif, avec les échéances prévues.

4. Gouvernance

Associer les Parisiens

Le cœur de l'action des Shifters réside dans la sensibilisation du grand public à la nécessité de décarboner et adapter notre société et nos modes de vie. Cet objectif ne saurait être atteint sans une large adhésion populaire. Une telle adhésion implique de :

- **Sensibiliser les Parisiens de tous âges, de tous les quartiers et de tous les milieux** (associations, entreprises, artisans, commerçants, enfants en âge scolaire, personnes âgées, personnel de la ville de Paris...) aux enjeux énergie / climat.
A préciser : actions de sensibilisation envisagées.
- **Permettre aux Parisiens qui le souhaitent de suivre la mise en place des mesures** annoncées par les formations politiques (notamment par des indicateurs) **et d’être consultés** dans leur mise en application concrète.
A préciser : les instances prévues pour permettre ce suivi.
- **Informier régulièrement de l’avancement des mesures prises pour décarboner et adapter Paris.**
A préciser : les canaux d’information prévus.

Viser à l'exemplarité en réduisant l'empreinte carbone liée à la commande publique de la Ville de Paris

- **Décarboner au maximum l'alimentation des cantines** gérées par la Ville de Paris (augmentation de la part végétale, lutte contre le gaspillage...).
A préciser : mesures prévues concernant l'alimentation des cantines.
- **De façon générale, introduire / renforcer les clauses "empreinte environnementale"** dans la commande publique (exemple : sobriété numérique amenant entre autres à l'achat de matériel informatique reconditionné).
A préciser : mesures prévues pour décarboner la commande publique.

Coopérer avec les territoires et les communes limitrophes et les services de l'Etat

- Le Plan Climat indique mettre en œuvre des **partenariats avec les communes limitrophes** : aménagement de l'espace public, développement des axes vélo, offres de mobilité partagée, logistique urbaine, contrats de concession du réseau de chaleur urbain...
- Le Plan Climat indique par ailleurs que Paris plaidera auprès des acteurs concernés une réduction du trafic aérien des aéroports proches de Paris.

A préciser : les mesures concrètes de coopération avec les communes limitrophes, ainsi que les leviers pour influencer sur la région IDF, les départements, les communes, la Métropole du Grand Paris, les services de l'Etat afin de réduire l'empreinte carbone de la Ville de Paris.
